

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU MARDI 7 JUILLET 2026 A FRAUSSEILLES

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
40	30	33

L'an deux mille vingt-six, le 7 juillet, à 18 Heures 00, le Conseil de la Communauté de Communes du Cordais et du Causse ; dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle des fêtes de Frausseilles sous la présidence de Jérôme FLAMENT, Président.

Présents : M. Jérôme Flament, Mme Patricia Marty, M. Philippe Jean, Mme Arielle Brun, M. Daniel Ganthe, M. Serge Besombes, M. Patrick Lavagne, Mme Stéphanie Chabbal, Mme Anne-Marie Prunet, M. Bernard Bouvier, M. Claude Geniey, Mme Bonnie Rozières, M. Jean-Luc Viguié, Mme Laurence Caussé, M. Serge Rouquette, M. Jean-Philippe Gineste, M. Nicolas Lahaye, Mme Delphine Pinczon Du Sel, M. Bruno Supiot, Mme Nathalie Bessou, M. Laurent Cavaroc, Mme Geneviève Pellat, M. Jean-Christophe Cayre, Mme Céline Castela, Mme Sarah Turquety, M. Jérôme Pelayo, M. Alexandre Eche, M. David Vasseur, M. Camille Heckmann, M. Pascal Priolo.

Pouvoirs : Mme Catherine Manuel pouvoir à Mme Stéphanie Chabbal ; M. Pierre Viaules pouvoir à Mme Patricia Marty ; M. Frédéric Ichard pouvoir à M. Jérôme Flament.

Absents et excusés : M. Patrick Montels, M. Serge Dalmières, M. Patrick Delaume, M. Jean-Pierre Vernhes, M. Laurent Deshayes, M. Benoît Ourliac, Mme Sylvie Gravier.

D109-2026 Désherbage des collections du réseau des médiathèques

Vu la Charte documentaire du Réseau des Médiathèques ;

Considérant que le désherbage des collections constitue une opération indispensable au maintien de fonds documentaires attractifs, actualisés et adaptés aux besoins des usagers ;

Considérant que les documents retirés des collections sont préalablement sortis des inventaires et du catalogue des médiathèques ;

Considérant que les ouvrages dés herbés pourront, selon leur état, être cédés gratuitement à des associations, établissements, collectivités ou particuliers, ou être détruits lorsqu'ils ne présentent plus d'intérêt ;

ENTENDU L'EXPOSÉ DU PRÉSIDENT, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ,

AUTORISE le désherbage régulier des collections du Réseau des Médiathèques de la Communauté de Communes du Cordais et du Causse selon les critères définis dans la Charte documentaire ;

AUTORISE la sortie des documents concernés des inventaires et du catalogue des médiathèques ;

AUTORISE la cession gratuite des documents retirés des collections à des associations, établissements, collectivités ou particuliers ou, lorsqu'ils sont devenus inutilisables, leur destruction par les filières appropriées ;

AUTORISE le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que ci-dessus, au registre sont les signatures.

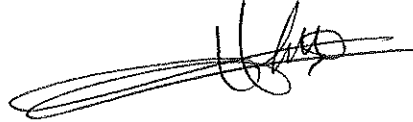
Pour copie conforme

Le secrétaire de séance



Arielle BRUN

Le Président



Jérôme FLAMENT